Stéphane ALEXANDRE
NOTAIRE
CALUIRE ET CUIRE

13 rue Jean Moulin – BP 85 – 69300 CALUIRE ET CUIRE
Parking à disposition de la clientèle
alexandre@notaires.fr
Tél. : 04 78 08 87 41 – Fax. : 04 78 08 97 86

CHRONOLOGIE DES OPERATIONS LORS DU REGLEMENT D'UNE SUCCESSION

Date du décès

1er rendez-vous au cours duquel les différentes pièces concernant le patrimoine de la personne décédée sont remises à l'office

Versement d'une provision de 200 €

Signature de l'acte de notoriété qui détermine la liste des héritiers

Eventuellement, réalisation d'un inventaire du mobilier

Signature des actes de la succession, et notamment :
- déclaration d'option du conjoint survivant
- attestation immobilière
- déclaration de succession

Eventuellement, signature d'un acte de partage des biens de la succession entre les héritiers

Clôture du dossier et envoi des pièces aux héritiers

Informations des héritiers concernant :
1°/ l'acceptation ou la renonciation de la succession
2°/ l'option éventuelle du conjoint survivant
3°/ la méthode retenue par les héritiers pour l'évaluation du mobilier
4°/ l'évaluation des biens immobiliers

Délai de dépôt de la déclaration de succession
6 mois à compter du décès

Au-delà : paiement d'un intérêt de retard de 0,4% par mois + majoration de 10% à compter du 13ème mois

Stéphane ALEXANDRE - NOTAIRE